



Faute d'Information - Recours Pôle Emploi - Conseil Juridique

Par **Espoir02**, le **20/05/2022** à **09:41**

Bonjour

Je me permets de vous contacter afin de savoir si malgré notre éloignement géographique il vous est possible de me conseiller concernant la situation que je rencontre avec Pôle Emploi, si un recours est possible et lequel ?

Suite à plusieurs refus de me verser mes ARE, j'ai saisi un médiateur de justice ainsi que l'Instance Paritaire régionale qui ont donné une suite favorable à ma réclamation et à l'ouverture de mes droits en ARE après 2ans de combat pour faire valoir mes droits.

L'instance paritaire régionale et le médiateur ont statué en ma faveur et Pôle Emploi m'a versé par rétroactivité sur 2ans mes ARE le 28/07/2017.

Il y a 15 jours j'ai contacté par mail ma conseillère de Pôle Emploi afin de l'informer que personne ne m'avait ni versé ni proposé l'ASS auquel je pouvais prétendre une fois mes ARE terminés.

En réponse à mon mail, la conseillère de Pôle Emploi m'informe qu'un dossier de demande d'ASS avait été mis sur mon espace personnel de Pôle Emploi en 2017 et que maintenant celui-ci est devenu caduque étant donné que je ne l'avais pas complété.

À la suite de ce message, je me suis connecté à mon espace Pôle Emploi et je ne peux malheureusement pas remonter au-delà de 2019 pour visualiser mes courriers.

J'ai saisi le défenseur des droits qui a relancé pôle emploi qui ne daigne pas lui répondre !

Ce que je reproche à Pôle Emploi c'est lors de mes plusieurs RDV sur site avec ma conseillère de ne pas m'avoir informé sur ce type d'aide auquel j'avais droit alors qu'elle était au courant que mon recours pour le versement de mes ARE m'avait été accordé après une bataille longue et fastidieuse.

Pôle Emploi a un devoir d'information complète et générale à communiquer aux demandeurs d'emplois, ce qui n'a pas été le cas pour moi, car ma conseillère a le devoir également de m'informer sur mes droits lors de mes rendez-vous de face à face avec elle, chose que je lui reproche et qu'elle n'a pas effectué.

Il existe une multitude de droits que beaucoup ne connaissent pas et ces droits évoluent constamment certains sont réduits, pendant que d'autres sont augmentés voir supprimés.

Donc j'espère que si prescription existe, un recours est tout à fait possible du fait que la faute incombe Pôle Emploi également.

J'espère un retour favorable à mes interrogations.

Merci à vous.

Cordialement.

Par **miyako**, le **23/05/2022** à **18:42**

Bonjour,

Dans votre boîte e mail personnelle, vous pouvez retrouver l'historique des mails reçus, sauf si vous avez les avez supprimé .Dans votre espace Pôle Emploi, il y a effectivement une suppression automatique des messages de plus de 2 ans (prescription oblige), mais néanmoins ,il devrait y avoir trace dans l'historique de votre fichier chez Pôle Emploi, qui est archivé chez eux.

Cordialement.